



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/WG.165/4
5 juin 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion sur les apports des programmes
méditerranéens bilatéraux et multilatéraux
aux objectifs du Plan d'action pour la
Méditerranée

Madrid, 25 - 27 mai 1987

RAPPORT DE LA REUNION SUR LES APPORTS
DES PROGRAMMES MEDITERRANEENS BILATERAUX ET MULTILATERAUX
AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Introduction

1. La présente réunion a été convoquée à la suite d'une décision adoptée lors de la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes (Gênes, septembre 1985, document UNEP/IG.56/5). Elle a eu lieu à Madrid, Espagne, du 25 au 27 mai 1987.
2. Le but de la réunion était d'étudier les apports des programmes de contribution bilatéraux et multilatéraux à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée et d'identifier et de renforcer cette contribution compte tenu des développements qui se sont produits depuis la première réunion sur le sujet, à Bruxelles, du 23 à 26 octobre 1984 (document UNEP/WG.104/5).
3. A la réunion ont pris part des personnes venant de treize pays du littoral méditerranéen et de la Communauté économique européenne.
4. Des représentants de sept institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que d'une organisation intergouvernementale et non-gouvernementale y ont assisté en qualité d'observateurs.
5. A l'annexe I au présent rapport figure une liste complète des participants. La liste des documents est jointe en annexe II.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a exprimé la reconnaissance du PNUE envers le Gouvernement d'Espagne, hôte généreux de la réunion à Madrid et participant actif au Plan d'action pour la Méditerranée. Il a adressé quelques paroles spéciales de bienvenue aux représentants des institutions internationales et des organisations des Nations Unies. Il a transmis les regrets de la Banque Mondiale, empêchée d'assister à la réunion. Il a souligné l'importance de l'arrière-plan de cette réunion, de ses objectifs et du rôle des pays du littoral méditerranéen, ainsi que des organisations internationales à augmenter les apports bilatéraux et multilatéraux à la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a insisté sur le fait que l'offre de coopération avec les pays en voie de développement représentait une partie intégrante de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Il a cité, comme objectif apparenté, l'institution d'un mécanisme simple assurant l'échange régulier d'information dès maintenant, dans le but d'augmenter la contribution des programmes bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action.
7. Le M. Juan Zumarraga, Directeur général de l'Institut de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Ministère des Travaux publics et de l'Urbanisme d'Espagne, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement d'Espagne. Il a transmis, de la part du Directeur général de l'Environnement d'Espagne, son regret de ne pouvoir assister à la réunion à cause d'une récente maladie. M. Zumarraga a exprimé l'intérêt soutenu porté par l'Espagne aux activités du PAM ainsi que le plein appui de son pays dans les différents fora internationaux aux activités orientées à la solution des problèmes de l'environnement qui sont spécifiques à la région méditerranéenne (désertification, érosion des sols, déforestation), ainsi que pour les activités à étendre à d'autres zones, telles que les bassins fluviaux internationaux. Il a déclaré qu'à son avis il fallait coordonner les activités pour assurer le rapport coût-efficacité de tous les efforts visant à la protection de l'environnement de la zone méditerranéenne.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

8. La réunion a pris note que le règlement intérieur des conférences et réunions des Parties contractantes, figurant dans le document UNEP/IG.43/6, annexe XI, s'appliquait mutatis mutandis à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour: Election du Bureau

9. La réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	S.E. M. Paolo Tozzoli (Italie)
Vice-présidents:	Mme Hedia Baccar (Tunisie)
	M. Joaquín Ros Vicent (Espagne)
Rapporteur:	M. Lawrence Micallef (Malte)

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

10. La réunion a adopté sans changement l'ordre du jour provisoire, figurant dans le document UNEP/WG.165/1, qu'avait préparé le Secrétariat.

Point 5 de l'ordre du jour: Organisation des travaux

11. La réunion a adopté l'emploi du temps proposé dans le document UNEP/WG.165/2, mais a décidé de discuter ensemble les points 6 et 7.

Point 6 de l'ordre du jour: Apports des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Point 7 de l'ordre du jour: Renforcement de la coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée
(a) la coopération bilatérale
(b) la coopération multilatérale

12. Le Coordonnateur a présenté le document principal du point 6 de l'ordre du jour, à savoir le rapport du Directeur exécutif (UNEP/WG.165/3). Il a informé à la réunion que le Secrétariat avait reçu peu de réponses aux recommandations de la réunion de Bruxelles en 1984; de la sorte le Secrétariat n'a pas été en mesure de dresser un tableau complet de la situation des contributions des programmes bilatéraux et multilatéraux aux objectifs de Plan d'action pour la Méditerranée. Il a invité les participants à faire part de leurs réactions quant à la teneur des Sections I et II du rapport intitulée "Coopération et solidarité méditerranéennes" et de la section II "Activités ayant trait au PAM et leurs besoins en matière d'assistance".

13. Le consultant du PNUE a présenté le document sur l'expérience de la Yougoslavie (UNEP/WG.165/INF.3). Il a expliqué la procédure suivie pour son élaboration. Il a été nécessaire de recueillir les informations sur les programmes environnementaux que la Yougoslavie avait mis en oeuvre en coopération bilatérale et multilatérale, ce qui a permis d'établir une liste des projets concernant l'environnement méditerranéen. Les activités avaient été classées selon les objectifs du PAM (activités juridiques, actions communes, activités institutionnelles et recommandations de la Déclaration de Gênes).

Le consultant a souligné quelques programmes intéressants que la Yougoslavie avait accomplis ou qui étaient en cours, comme le projet ONU/PNUD sur la protection de l'environnement humain dans la région yougoslave de l'Adriatique ("Adriatique III"), le Programme de surveillance continue et de recherche marine italo-yougoslave, complément du programme du PAM en Adriatique et le projet sur l'aménagement des zones sismiques à travers le Plan d'aménagement du territoire de la R.S. du Monténégro. Le consultant a souligné l'importance de l'élaboration des rapports nationaux, non seulement pour l'amélioration de la coordination des programmes qui contribuent aux objectifs du PAM, mais aussi pour appuyer les pays et les aider à obtenir davantage d'information sur la coopération existante dans la matière interdisciplinaire inhérente de l'environnement.

14. Le document sur "l'Expérience de la Yougoslavie" (UNEP/WG.165/INF.3) a encouragé une discussion sur l'opportunité de faire connaître les déclarations de tous les pays en la matière avant que ne se réunissent les Parties contractantes à Athènes en septembre 1987. Les sources d'information permettront au secrétariat de se faire une idée claire de la situation ayant trait aux objectifs de la présente réunion.

15. Un long débat s'en est suivi, étant donné que tous les pays n'ont pas une préparation identique dans leur organisation pour s'adapter à un modèle donné de rapport homogène du type considéré.

16. Le représentant de l'UNESCO a exprimé le désir de voir des études similaires pour d'autres pays. Ces documents pourraient être soumis à des institutions spécialisées en vue de les commenter ou les compléter. Le représentant de l'UNCHS a informé sur les activités du Centre en Tunisie, en Algérie, à Chypre, en Turquie et en Yougoslavie.

17. Il a été noté que les pays qui sont prêts à le faire préparent un rapport sur la situation actuelle afférente à la coopération bilatérale et multilatérale, qui pourrait être modelé sur l'étude yougoslave. Ces rapports ne devraient pas dépasser dix pages et devraient comprendre les objectifs, les résultats requis ou obtenus, l'accent mis sur les domaines mentionnés à l'annexe IV et la répliquabilité dans le cadre de la région.

18. Les représentants du PNUD, de l'UNESCO, de l'OMM, OMS, FAO, UNCHS ainsi que de la Banque européenne d'investissement ont donné une description de leurs contributions aux objectifs du Plan d'action. L'OMI a envoyé une déclaration qui a été distribuée à la réunion. Les déclarations figurent en annexe III au présent rapport. A ce sujet, la réunion a adopté la recommandation figurant au paragraphe 54(a).

19. Le Coordonnateur a invité la réunion à prendre note d'une déclaration de politique exprimée par le Président de la Banque Mondiale, selon laquelle la Banque a l'intention "de prendre part à l'effort coopératif des nations de la Méditerranée et d'autres agences internationales, pour la préparation d'une campagne à long terme de protection de cette mer et de ses côtes", "d'aider en un effort international intensifié, à la protection de l'héritage de beauté et de ressources naturelles qui unit 18 nations et quelque 400 millions de personnes" et "de sonder la possibilité d'élaborer un projet international à grande échelle pour améliorer l'environnement de la Méditerranée, et le renforcer moyennant un plan de conservation à longue échéance. Il s'agit là d'une entreprise ambitieuse, aussi bien du point de vue politique que du technique, qui engage bon nombre des gouvernements séparément et demande l'appui technique des agences."

20. La réunion a accueilli positivement l'annonce des intentions de la Banque Mondiale et elle a exprimé le désir que cette initiative soit étroitement coordonnée avec le Plan d'action pour la Méditerranée. A ce sujet, la réunion a adopté la recommandation figurant au paragraphe 54(b).

21. La représentante du Centre d'échange du PNUE a présenté le document concernant le Centre "UNEP Clearing House Achievements, Performance and Future Opportunities". Elle a informé la réunion que le Centre d'échanges est un lieu de rencontre entre les pays en voie de développement, recherchant une aide pour résoudre les graves problèmes de l'environnement, et de potentiels donateurs. Il a pour mission de travailler avec les gouvernements qui le sollicitent pour articuler la formulation de leurs besoins et pour entretenir des relations avec des donateurs, de manière à faciliter la négociation d'accords de projets entre les pays sollicitateurs et le ou les donateur(s). En ce qui concerne le Plan d'action pour la Méditerranée, le Centre d'échange d'information peut intervenir:

- (a) En aidant les gouvernements qui le demandent à formuler des politiques générales et des programmes ayant trait aux priorités du Plan d'action pour la Méditerranée pour l'établissement d'un programme à long terme comprenant l'identification de projets spécifiques. Ils pourront ensuite être présentés à des donateurs si les ressources nationales sont insuffisantes.
- (b) En permettant aux gouvernements sollicitateurs de formuler des projets plus spécifiques, ayant pour but de répondre à des besoins clairement déterminés, tels que ceux qui figurent à la section II du document UNEP/WG.165/3. Cette assistance sera menée en étroite collaboration avec les unités techniques s'occupant des programmes PNUE, et particulièrement avec l'Unité de coordination pour la Méditerranée.
- (c) En aidant les pays à présenter ou à négocier des projets avec des donateurs, en tenant compte du fait que les pays sollicitateurs devraient toujours emprunter les voies existantes pour prendre contact avec les donateurs; là le Centre d'échange ne pourra pas jouer le rôle de remplaçant. Il pourra en revanche compléter les efforts menés par les pays sollicitateurs en faisant appel à ses propres contacts avec des agences d'assistance.

22. Le Centre d'échanges devrait donc être considéré comme un médiateur entre le pays destinataire et le donateur. Il facilite le mécanisme de fourniture de l'assistance nécessaire. Un domaine d'activité important du Centre d'échange consiste à repérer les occasions sud-sud de coopération technique de l'environnement. L'expérience du Sud et de l'Est de la Méditerranée pourrait être offerte aux pays les moins développés. De la sorte, il serait souhaitable d'étudier les possibilités de coopération avec d'autres pays en voie de développement qui participent à des plans d'action régionaux pour la mer, sous l'égide du PNUE.

23. C'est avec satisfaction que la réunion a pris note du rôle joué par le Centre d'échange et de son offre de travailler avec les gouvernements qui le solliciteraient, à la formulation appropriée de leurs besoins et au maintien de rapports avec les donateurs, pouvant faciliter la négociation d'accords de projets entre le pays solliciteur et le ou les donateur(s). A ce sujet, le réunion a adopté les recommandations figurant au paragraphe 54(c) et (d).

24. Le secrétariat a présenté trois projets de coopération régionale, mis en oeuvre par le Programme d'actions prioritaires (PAP/CAR) en collaboration avec plusieurs institutions spécialisées et autres organisations:

- Programme de coopération pour l'atténuation du risque sismique dans la région de la Méditerranée (en coopération avec l'UNCHS, l'UNDRO, l'UNESCO, l'ONUDI, et le PNUD;
- Inventaire et réseau de contrôle de l'érosion en Méditerranée pour une gestion des sols sans préjudice à l'environnement (en coopération avec la FAO);
- Définition des critères écologiques du développement et de la protection rationnelles de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée (coopération avec la FAO).

La réunion a été informée que ces trois projets feraient à nouveau l'objet d'étude lors de la prochaine réunion des Structures focales nationales du Programme d'actions prioritaires, qui aura lieu à Split, Yougoslavie, du 24 au 26 juin 1987.

25. Quant à ces projets régionaux, le représentant de l'UNESCO a exprimé sa reconnaissance pour l'effort fourni dans le développement de tels projets; il a fait remarquer l'aspect positif de l'engagement de l'UNESCO et d'autres institutions de l'ONU dans le projet sur le "Programme de coopération pour l'atténuation du risque sismique dans la région de la Méditerranée". Il a fait ensuite allusion au projet intitulé "Définition des critères écologiques pour un développement rationnel et pour la protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée", et a offert l'appui et la coopération technique de l'UNESCO à ce projet, eu égard à la pertinence des activités menées par l'UNESCO dans la Méditerranée ces 15 dernières années en matière de recherche côtière et spécialement en ce qui concerne les lagunes côtières, les modèles écologiques, l'eutrophisation et les réserves de la biosphère.

26. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a mentionné spécialement la proposition de projet conjoint FAO/PAP sur l'"Inventaire et réseau de contrôle de l'érosion en Méditerranée pour une gestion des sols sans préjudice à l'environnement" et la contribution du MEDRAP au développement de l'aquaculture dans la région; il a informé la réunion de la proposition de projet conjoint FAO/PAP sur la "Définition de critères écologiques pour un développement rationnel et pour la protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée".

27. Le représentant de l'UNCHS a informé la réunion que au cours de la 10ème Commission sur les Etablissements humains (Conseil d'Administration de l'HABITAT), tenue à Nairobi, Kénya, en avril 1987, le représentant de l'Italie, M. Sandro Bruschi du Ministère des Travaux publics, Rome, avait communiqué que la contribution prévue de l'Italie au "Programme coopératif pour la réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne" s'élevant à 400,000 dollars E.U., avait déjà réglée, hormis le problème de savoir quel département devait être responsable de la contribution et du problème dans son ensemble, problème qui ne relève d'ailleurs que de la procédure. Le document du projet a été distribué à toutes les structures focales en vue de son approbation (par l'intermédiaire du Directeur du PAP/CAR en novembre 1986); les réponses en sont attendues à Split du 24 au 26 juin 1987 et au plus tard lors de la réunion des Parties contractantes à Athènes, du 7 au 11 septembre 1987. Le document du projet a été approuvé par le PNUD et les fonds atteignant 250,000 dollars E.U. ont reçu l'approbation du Conseil d'administration du PNUD (DP/REV.2, du 8-10.1985). Les institutions des Nations Unies associées à ce projet, le PNUE, l'UNDRO, l'UNESCO et l'ONUDI avaient convenu lors de leur réunion interagences les 28 et 29 mai 1986 à Genève, de contribuer avec l'agence exécutive, UNCHS, au montant de 200,000 dollars E.U. En égard à la dépréciation du dollar E.U., à ce montant avait été prévue une augmentation de la part de l'UNCHS, de 10,000 dollars E.U.; de la sorte, la contribution de la famille ONU atteignait 210,000 dollars E.U. S.E. M. Zamberletti, Ministre de la Coordination de la Défense Civile d'Italie, avait souligné l'importance des projets à Gênes, le 16-10-1986, et offert l'Italie comme hôte du projet du risque sismique (PAP-6/SM.2/1-PNUE); le Maire de Gênes avait confirmé et donné son appui à cette invitation.

28. Avant que le projet ne devienne opérationnel, les démarches suivantes devront être entreprises:

- approbation des objectifs et des résultats des documents du projet par des structures focales nationales (de préférence à Split, et de toute manière au plus tard à Athènes);
- remaniement du calendrier de travail (objectifs, résultats, activités) dans le temps, et, partant, dans le budget, du fait que le lancement du projet a été remis (après avoir été prévu en principe pour janvier 1987);
- signature du document du projet selon l'ordre des priorités: Italie (pays hôte); PAP/CAR/PAM - PNUE; UNCHS, UNDRO, UNESCO, ONUDI et PNUD;
- Présentation des candidats au poste de Chef Conseiller technique international afin de rendre le projet opérationnel.

Le représentant de l'UNCHS (HABITAT) s'est engagé au nom de l'Agence exécutive à présenter les résultats nécessaires et la qualité désirée, ainsi qu'à faire une utilisation rationnelle des ressources.

29. Le représentant de l'Italie a assuré la réunion qu'il suivrait de près la question de la participation italienne au projet des risques sismiques en coopération avec le Ministère des Travaux publics.

30. Le Coordonnateur estime que le projet sur les risques sismiques constitue un modèle du rôle du PAP pour la promotion de la coopération en Méditerranée, en même temps qu'un exemple de ce qui peut être réalisé en matière de coopération multilatérale.

31. A ce sujet, la réunion a adopté une recommandation (qui figure au paragraphe 54 (e) concernant les trois projets régionaux.

Débat général

32. Au cours de la discussion, le représentant de l'Egypte a présenté un document intitulé "Plan de l'environnement en Egypte", couvrant la période de 1987 à 1992, déterminant quatre zones prioritaires principales concernant le contrôle de la pollution, les réserves naturelles, les réseaux de surveillance continue et la protection du Nil et des voies navigables. Le Coordonnateur s'est félicité de la présentation de ce document qui pourra être très utile pour les pays ou les organisations donateurs.

33. Le représentant de la Libye a informé la réunion du Centre technique pour la protection de l'environnement qui vient d'être créé, et de l'intention de son pays d'instituer davantage de laboratoires avec un équipement moderne pour l'évaluation des problèmes de l'environnement et leur solution. Il a exprimé le besoin de son pays de recevoir du PAM et des institutions plus d'expertise technique une formation et d'autres formes d'assistance, afin de pouvoir faire face à la situation.

34. La représentante de la Grèce a demandé au secrétariat d'obtenir des informations sur la coopération bilatérale et multilatérale de la Commission Economique pour l'Europe (ECE). Elle a également manifesté son désir que le secrétariat ait à disposition une liste des donateurs de pays ou d'organisations. A ce sujet, la réunion a adopté la recommandation figurant au paragraphe 54(f).

35. Le représentant de la Syrie a expliqué à la réunion l'organisation de son pays en matière de protection de l'environnement, les plans d'avenir et les moyens de les mettre en oeuvre. Il a informé la réunion que son pays est en train d'étudier la possibilité d'arriver avec le Liban et Chypre à un accord sous-régional pour établir des installations de déballastage et créer des installations de traitement des eaux usées à Lattakia. Son pays est disposé à recevoir un Centre de trafic maritime régional ou sous-régional. Pour mettre en oeuvre ses activités, son pays a besoin d'une assistance technique et financière.

36. Une représentant a souligné la nécessité d'une coopération directe entre et les parties et a insisté sur les relations étroites que doivent entretenir les structures focales nationales du PAM. Elle a invité l'Unité de coordination à être plus décidée à ce sujet.

37. La représentante de la Yougoslavie a informé la réunion sur l'expérience de son pays dans le domaine du risque sismique, informations qui peuvent être mises à la disposition des autres Parties contractantes.

38. La représentante d'Israël a informé la réunion que son pays avait élaboré un cadre juridique et administratif pour la présentation de l'EIE pour à peu près tous les projets de développement pouvant avoir une influence significative sur l'environnement. Ce programme a été appliqué avec succès et il a joué un rôle très important dans la protection de l'environnement. Israël souhaite faire part de ses connaissances et de ses expériences à ce sujet aux autres pays riverains de la Méditerranée. L'offre a déjà été faite - lors de la réunion de Bruxelles - d'accueillir un séminaire sur l'intégration de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans la planification du développement. L'invitation tient toujours.

39. Le représentant de la CEE a informé la réunion que la Commission de la Communauté économique européenne s'est engagée à définir avant fin 1988, une stratégie et un plan d'action en faveur de l'environnement dans la région méditerranéenne (programme MEDSPA). L'objectif principal du MEDSPA est de coordonner les différents fonds structurels communautaires pouvant intervenir dans le financement de projets ayant un impact bénéfique sur l'environnement de cette zone. Ces fonds peuvent intervenir non seulement dans les régions méditerranéennes de la Communauté européenne, mais également dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéen.

40. La définition de priorités et d'un plan d'action à moyen et à long terme doit permettre une concentration des efforts sur ces priorités et par conséquent une augmentation de l'efficacité. Mais cet objectif ne pourra être atteint que si les moyens réels disponibles pour le financement de projets relatifs à l'environnement sont substantiellement accrus. Ce qui demandera une décision politique des organes institutionnels de la Communauté permettant qu'une partie des fonds structurels existants soient consacrés à la mise en oeuvre du plan d'action défini par MEDSPA. En outre, le MEDSPA devra intervenir, avec ses propres moyens financiers, là où les critères d'éligibilité des instruments existants ne permettent pas la prise en charge de projets qui s'inscrivent dans le cadre des actions prioritaires et promouvoir la réalisation de projets avec la participation de plusieurs Etats riverains. Les priorités prendront compte notamment des obligations juridiques contractées par les Etats membres de la Communauté européenne (directives CEE, conventions ou protocoles internationaux), ainsi que des engagements politiques souscrits par la Communauté et les Etats membres dans les enceintes internationales (p.ex.: lors de réunions des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution).

41. Le représentant de la CEE a proposé que les objectifs spécifiques de la Déclaration de Gênes et les besoins qui découlent de ces objectifs soient chiffrés et a accepté l'invitation du secrétariat d'entreprendre cette tâche comme initiative conjointe PAM/CEE. A ce sujet, la réunion a adopté une recommandation figurant au paragraphe 54(g).

42. Le représentant de l'Italie a informé la réunion de la nouvelle loi sur la coopération dans laquelle la protection de l'environnement est compris parmi les priorités. Cela pourra permettre à son gouvernement d'examiner la possibilité d'offrir des bourses supplémentaires ou de co-financer des projets spécifiques dans ce domaine.

43. Un représentant a déclaré qu'il était nécessaire que les organisations internationales reconnaissent davantage la région méditerranée. Il attend également du PNUE un rapport sur son appui au Plan d'action. Les ambassadeurs dans les pays méditerranéens devraient recevoir un rapport sur les objectifs du PAM. A ce sujet, la réunion a adopté la recommandation figurant au paragraphe 54(h).

44. Il a été convenu au cours de la réunion d'élargir la liste des activités ayant trait au PAM qui figure à l'annexe IV, en ajoutant les sujets suivants:

- Evaluation de l'impact sur l'environnement
- Aménagement du territoire dans les zones sismiques
- Echange d'informations et expériences appropriées entre les pays méditerranéens
- Prévention et lutte contre les incendies de forêt
- Gestion des ressources en eau
- Gestion des déchets toxiques
- Techniques de communication et mise en place de réseaux d'institutions intéressés par les sujets ci-dessus mentionnés
- Biotopes marins

45. Il a été également suggéré que les Parties contractantes accordent, lors de leur réunion à Athènes, un certain temps à la discussion du sujet traité à la présente réunion et aux réponses surgies des propositions qui seront faites. Il devrait également y avoir des contacts non formels entre les donateurs potentiels et les récepteurs, à la réunion d'Athènes.

46. En conclusion, la réunion a convenu qu'il était inutile de convoquer d'autres réunions de ce genre), étant donné que le processus de collecte d'information sur les projets bilatéraux et multilatéraux avait été suffisamment expliqué. Tout suivi pouvait avoir lieu lors des réunions ordinaires des Parties contractantes.

47. A la fin du débat, la réunion a convenu des modalités de coopération suivants:.

48. Il est nécessaire d'adopter les voies et procédures des institutions donatrices pour obtenir l'assistance à des projets spécifiques. Toutefois, si la coopération et l'utilisation rationnelle des ressources sont des objectifs absolus auxquels adhèrent tous les programmes, il ne faut pas sous-estimer les difficultés du cofinancement. Les différences que l'on constate dans les procédures d'approbation et d'examen, dans les modèles de présentation et dans les priorités à court terme peuvent constituer d'énormes obstacles qui nécessitent, pour être surmontés, beaucoup de bonne volonté, de souplesse et d'ouverture d'esprit.

49. Les difficultés évoquées au paragraphe précédent ne devraient pas affecter la plupart des projets recensés dans le présent document, car ceux-ci sont suffisamment modestes pour être financés par un seul donateur, le cofinancement se limitant éventuellement aux projets d'investissement.

50. Les organismes donateurs devraient avoir régulièrement accès aux projets élaborés dans le cadre du Plan d'action et leur porter une attention bienveillante. Ils devraient informer le secrétariat de leurs exigences essentielles en matière de conception et de présentation des projets, et des conditions de cofinancement.

51. Les pays intéressés devraient assurer des contacts réguliers entre leurs services chargés de la protection marine et du développement du littoral et leurs services chargés de la négociation des accords de coopération bilatérale et multilatérale, de manière à s'assurer que les projets retenus sont ceux qui contribuent le mieux au développement à long terme du pays.

52. Le PNUE et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée devraient également jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des ressources consacrées aux projets les plus dignes d'intérêt, par exemple ceux qui ont été identifiés par les Parties contractantes. Les projets nationaux d'une importance toute particulière pour le pays concerné devraient être inclus s'ils peuvent servir d'exemple pour d'autres projets ou peuvent être transformés en projets régionaux.

53. La circulation de l'information concernant les projets en cours dans le cadre d'un financement commun peut fortement favoriser les apports de financement à venir. En outre, les organisations non gouvernementales peuvent fournir du personnel qualifié et une expérience utile dans de nombreux domaines relevés à l'annexe IV. Plusieurs secteurs industriels répondant à l'enjeu des technologies peu ou non polluantes devraient être encouragés à participer à certains des sujets précités.

Recommandations

54. La réunion a adopté les recommandations suivantes.

a. La réunion a invité la Commission Economique pour l'Europe (CEE), les institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations opérant dans ce domaine, et en particulier le Conseil de l'Europe, à bien vouloir fournir au secrétariat dans les meilleurs délais des renseignements sur leurs programmes présentant un intérêt pour le PAM en vue de les soumettre à la 5ème Réunion des Parties contractantes (Athènes, 7-11 septembre, 1987). Ces renseignements devraient comprendre, dans la mesure du possible, des informations sur les procédures, les dates-limite, le domaine d'application et les éventuels montants alloués.

b. La réunion a pris note de l'intention de la Banque Mondiale concernant l'environnement de la Méditerranée et a demandé à l'Unité de Coordination d'être en contact avec la Banque Mondiale pour que son nouveau programme prenne en compte le travail déjà accompli ou en cours dans le cadre du Plan d'action en vue de l'appuyer.

c. La réunion a demandé au secrétariat d'établir une liste annuelle des projets régionaux et multinationaux qui, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, nécessitent un appui, puis, par l'intermédiaire du Centre d'échange du PNUE, de diffuser cette liste aux institutions donatrices bilatérales et multilatérales.

d. La réunion a invité les Structures focales nationales du PAM qui seraient intéressées, à transmettre par le canal officiel de leur pays au Centre d'Echange du PNUE les projets pour lesquels ils souhaitent obtenir une aide complémentaire pour l'identification ou la négociation desdits projets grâce à des sources d'assistance.

e. La réunion a invité les Structures focales nationales du PAP a fournir l'appui nécessaire aux trois projets régionaux (sur le risque sismique, la protection des sols et l'aquaculture) lors de leur prochaine réunion à Split (24-26 juin, 1987).

f. La réunion a demandé au secrétariat de préparer une liste des pays et organisations en mesure de contribuer aux projets.

g. La réunion a recommandé que pour les objectifs spécifiques de la Déclaration de Gênes, ainsi que les besoins qui en découlent, une estimation des coûts soit préparée à l'initiative conjointe du secrétariat et de la CEE.

h. La réunion a invité les Parties contractantes à informer leurs ambassadeurs dans les pays riverains de la Méditerranée sur les objectifs du PAM et sur leur participation au Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

55. Le représentant de l'Italie a soulevé la question de la télédétection considérée dans son pays d'importance capitale pour la protection de la zone méditerranéenne. Son pays est en mesure et d'établir un Centre de protection dispose des moyens nécessaires. Il a assuré à la réunion que le Centre serait profitable pour tous les pays de la zone méditerranéenne. Les contributions d'autres pays à cet effort seront hautement appréciées. L'Italie soulèvera la question d'une manière officielle et détaillée lors de la réunion d'Athènes.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

56. Le rapport a été adopté par la réunion le 27 mai 1987.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

57. Le Président a fait une déclaration pour remercier l'Espagne d'avoir bien voulu être l'hôte de la réunion et les personnes présentes pour leur participation active.

58. La réunion a été clôturée mercredi 27 mai à 18.00 heures.

ANNEX I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Mr. M. Zampetti
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique
Cable: COMEUR BRUXELLES,
Tel: 7350040 7358040
Telex: (46) 21877 COMEU B

EGYPT
EGYPTE

Ms. Hoda Hanafi
Egyptian Environment Affairs Agency
(E.E.A.A.)
11A Hassan Sabry Str.
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel.: 3416546
Telex: 93794 WAZRA UN

Mr. Mohamed Atef Abdel Kader Ibrahim
Egyptian Environment Affairs Agency
(E.E.A.A.)
11A Hassan Sabry Str.
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 3416546
Telex: 93794 WAZRA UN

Mr. Raga Aly Hassan
Second Secretary
Ambassy of the Arab Republic of Egypt
Velazquez 69
Madrid
Spain

Tel: 2758768

FRANCE
FRANCE

Mr. Serge Antoine
Chef de la Mission
Environnement-Développement
Ministère de l'Environnement
14, Bld du Général Leclerc
92524 Neuilly s/Seine Cedex
France

Tel: 47.58.12.12
Telex: 620602

GREECE
GRECE

Ms Athena Mourmouris
Environmental Engineer
Ministry of the Environment, Planning
and Public Works
Pouliou and Amaliados 17
115 23 Athens
GREECE

Tel: 6410242
Telex: 216374 IHOP GR

ISRAEL

Mr. Shmuel Shemesh
Director of the Department of Finance
and Budget
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91061
Israel

Tel: 02-661205
Telex: 606 26162 IEPS IL,

Ms Ruth Rotenberg
Legal Adviser
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Bl 6158
Jerusalem 91061

Tel: 02-660151
Telex: 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

M. Paolo Tozzoli
Ambassador
Direction Générale des Affaires
Economiques et l'Environnement
Ministère des Affaires Etrangères
Piazzale della Farnesina 1
Rome
Italie

Tel: 393253
Telex: (43) 612110 MEEENG I

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Mustafa Mohamed Abushima
Director for Research and
Environmental Studies
Technical Centre for Environment
Protection
P.O. Box: 83618
Tripoli
Libya

Tel: 892 093
Telex: (Sec. of Health) 20381

MALTA
MALTE

Mr. Lawrence Micalciff
Principal Health Inspector
Ministry of Education and Environment
Beltissebh
Valletta
Malta

Tel: 230487
Telex: 1115 MEE MT

MONACO

M. Rainier Imperti
Secrétaire Général de la Direction des
Relations extérieures
B.P. No. 522
MC 98015 Monaco Cedex

Tel: 93-30-19-21
Telex: 469942 GUVR PR

M. Michel Boisson
Chargé de Recherches au Centre Scientifique
de Monaco
Avenue Saint-Martin
MC 98000 Monaco

Tel. : 93-30-15-14
Telex: 469796 CENTEL MC

SPAIN
ESPAGNE

Mr J. Ros
Coordonnateur National pour le MED POL
Jefe del Area de Estudios
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
Madrid - 3
ESPAÑA

Tel: 00341-2531600, 2337136 ext. 2400
Telex: 22325 MINO E

Ms Elisa Barahona
Asessor Tecnico
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
Madrid - 3
ESPAÑA

Tel: 00341-2531600, 2337136 ext. 2400
Telex: 22325 MINO E

Mr. Severio Fernandez-Blanco
Road Engineer
Jefe del Area de Relaciones Exteriores
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
Madrid - 3
ESPAÑA

Tel: 00341-2332621
Telex: 22325 MINO E

SYRIA
SYRIE

Mr. Muhammad Raslan Al-Ashi
Engineer
Ministry of State for Environment Affairs
Prime Minister's Council
Shahbandare Street
Damascus
Syria

Tel: 452921
Telex: SYTROL 411903 SY

TUNISIA
TUNISIE

Ms. Hedia Baccar
Sous-Directeur de l'Environnement
Sous-Direction de l'Environnement
Agricole
Ministère de l'Agriculture
30 rue Alain Savary
Tunis
Tunisie

Tel: 890863, 890926
Telex: 13378 MINAGR TN

TURKEY
TOURQUIE

Ms Nesrin Algan
General Directorate for Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvari No. 143
Bakanliklar - Ankara
Turkey

Tel: (00904) 1184531-1181861-1174455
Telex: 44620 BBCGM TR Through 100
(or through Min. of Foreign Aff. 42203)

Ms. Cigdem Tüzün
Expert
State Planning Organization
Necatıbey cd. No. 108
Ankara
Turkey

Tel: 2297027
Telex: (same tlx as for Ms Algan
Nesrin)

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Ms Vera Lapcevic
Senior Advisor
Federal Administration for International
Cooperation
Kosancicev Venac 29,
Beograd
Yugoslavia

Tel: 011-634-342
Telex: 11661 YUZAMS

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

Mr. Eric Giroult
Regional Officer for Environmental
and Health Planning and Management
World Health Organization
Regional Office for Europe
8 Shcerfigsvej
2100 Copenhagen
Denmark

Tel: 29 01 11
Telex: 055 15348 WHO WK

UNITED NATIONS CENTRE FOR
HUMAN SETTLEMENTS

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR
LES ETABLISSEMENT HUMAINS

Mr. Paul W. Bouda
Co-ordinator, Africa, West Asia
and Europe (AWAE)
United Nations Centre for Human
Settlements (UNCHS)
P.O. Box 30030
Nairobi
Kenya

Tel: 333930
Telex: 22996 or through cable
address: HABITAT, NAIROBI

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Mr. Simon Velasco
Director
ILO Branch Office in Madrid
Alberto Aguilera 15DDO, 1,
28015 Madrid
Spain

Tel: 248-20-66
248-45-76
Telex: 41691 OIT - E

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Mr. G. Gabrielides
Senior Fishery Officer
(Marine Pollution)
FAO Project office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48 Vassileos Konstantinou Avenue
Athens 116 35
Greece

Tel: 723 6586 724 4536
Telex: 22611 MEDU GR

UNITED NATIONS EDUCATIONAL
SCIENTIFIC AND CULTURAL
ORGANIZATION

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

Mr. Selim Morcos
Senior Programme Specialist
Division of Marine Sciences
UNESCO
7, Place de Fontenoy
75700 Paris
France

Tel: 568.10.00
Telex: 270602 UNESC F

WORLD HEALTH ORGANIZATION
Organisation Mondiale de la Santé

Mr. L. J. Saliba
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens
Greece

Tel.: 724 4536
Telex: 22611 MEDU GR

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

Mr. Carlos Almarza Mata
Inst. Nacional de Meteorologia
Observator of WMO
Paseo de las Moreras, s/n
Cuidad Universitaria
Madrid AP 285

Tel: 2443500
Telex: 22427

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

Ms. Asa Jonasson Granados
Programme Officer
UNEP Clearing House
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Tel.: 520 600 or 520 380
Tlx: 22068 UNEP KE

CO-ORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN

UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE

Mr. A. Manos
Co-ordinator
Mediterranean Action Plan
48 Vassileos Konstantinou Avenue
Athens 116 35
Greece

Tel: 723 6586 724 4536
Telex: 22611 MEDU GR

Mr. I. Dharat
Programme Officer
48, Vassileos Konstantinou Avenue
Athens 116 35
Greece

Tel: 723 6586 724 4536
Telex: 22611 MEDU GR

CONSULTANT TO UNEP:

Mr. D. Krsmanovic
Counsellor of the Committee of
Coordination for Environment
Palata Federacije
Bulevar Lenigna 2
11070 Belgrade
Yugoslavia

Tel: 330 349
Telex: 11448 SIV YU

INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES

EUROPEAN INVESTMENT BANK
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Mr. George Toregas
Technical Consultant
100 Bvd Konrad Adenauer
Luxembourg

Tel: 00352 - 43796417
Telex: 3530 Y BNKEU LU

ANNEXE II

Liste des documents

Documents de travail

UNEP/WG.165/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/WG.165/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/WG.165/3	La Contribution des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée - Rapport du Directeur exécutif
UNEP/WG.165/4	Rapport de la réunion

Documents d'information

UNEP/WG.165/INF.1	Liste des documents
UNEP/WG.165/INF.2	Liste des participants
UNEP/WG.165/INF.3	La contribution des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée - "L'Expérience de la Yougoslavie" - préparé par Mr. D. Krsmanovic, Consultant

Documents de référence

UNEP/IG.56/5	Rapport de la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs
UNEP/WG.104/5	Rapport de la réunion sur les apports des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée
UNEP/WG.104/INF.6	PNUE - Contribution des activités en cours aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée.
UNEP/WG.104/INF.7	PNUE - Le mécanisme apparenté à un centre d'échange

ANNEXE III

Déclarations des institutions

1. Le représentant du PNUD a expliqué les processus de planification des programmes du PNUD. De fait, la région européenne du PNUD a déjà esquissé la composante environnementale de son programme, qui compte différents projets d'intérêt pour les pays méditerranéens. Le PNUD souhaite que les pays de la région arabe de la Méditerranée décident à quel projet de cette liste ils désirent se joindre; l'union des ressources des pays de la région arabe et de ceux de la région européenne augmentera l'efficacité des projets conjoints. La division méditerranée du projet sur le contrôle des produits chimiques toxiques dans l'environnement a été particulièrement soulignée. La liste des projets pour l'environnement, d'intérêt pour la Méditerranée, est la suivante:

(1) Extension des projets en cours:

- (1-1) Contrôle des produits chimiques toxiques
- (1-2) Développement de l'aquaculture méditerranéenne

(2) Nouveaux projets:

- (2-1) Systèmes de planification et de gestion de l'environnement
- (2-2) Systèmes d'utilisation du sol et protection des eaux
- (2-3) Institut pour la gestion de l'environnement méditerranéen
- (2-4) Systèmes efficaces d'application pour la sécurité des aliments
- (2-5) Environnement et développement du tourisme
- (2-6) Mesures de contrôle des incendies de forêt sur le littoral méditerranéen.

2. Le représentant de l'UNESCO, a commenté le rapport du Directeur exécutif et souligné que les 20 activités touchant le PAM, ainsi que leurs nécessités d'assistance comportaient un certain nombre de points d'intérêt particulier pour l'UNESCO et sa COI. Il a fait une référence spéciale à des sujets tels que le contrôle et la recherche marine, les banques de données concernant l'environnement marin et côtier, la protection de l'environnement marin et côtier, les ressources en eau, la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques; il a également mis l'accent sur l'aspect spécifique de l'atténuation des risques sismiques (zones à tremblements de terre) dans le contexte d'une planification régionale des zones côtières. L'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI) démontre de l'intérêt pour ce genre d'activités, qui font partie du large éventail de sa mission.

3. Le représentant de l'UNESCO a exprimé sa satisfaction de constater que la recherche et la formation marine tenait la tête de la liste des priorités, étant donné qu'il s'agit d'activités qui permettraient au PAM de faire démarrer les siennes et qui assureraient son programme futur. Il a passé ensuite en revue les activités de l'UNESCO et de la COI en Méditerranée, particulièrement pour ce qui est des aspects de la surveillance continue et de la recherche marine, des lagunes côtières (comme par exemple celle de Venise), de l'eutrophisation, des exemples écologiques, des réserves de la biosphère, de l'atténuation du risque sismique et de l'Océanographie Physique de la Méditerranée de l'Est (POEM).

4. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a exprimé l'intérêt de l'OMM à prendre part à cette réunion; il a déclaré que son organisation soumettrait au secrétariat d'Athènes toute l'information disponible.

5. Le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a expliqué que son organisation était en principe une agence exécutive, bien qu'il y ait différentes formes d'assistance offertes aux pays membres. Les trois bureaux régionaux auprès de pays méditerranéens, parmi les pays membres, mettaient à exécution différents projets nationaux et internationaux dans les zones concernées par les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée. L'OMS était à l'origine de la mise en oeuvre des aspects touchant la santé du PAM, et responsable de la coordination interne indispensable pour s'assurer que les actions ne soient pas menées à double. Les activités régulières consistaient en fait à produire des investissements suivis dans les activités du PAM. Il a également déclaré que l'OMS était prête à fournir tous les détails sur les programmes pertinents en cours, pour la prochaine réunion des Parties contractantes en septembre 1987, et que les données et les résultats des projets réguliers continueraient à être acheminés vers les différents membres du PAM. Il a souligné l'importance de l'information disponible, non seulement à un niveau inter-organisationnel, mais aussi au niveau national, afin d'éviter des demandes cumulées de programmes à travers différentes voies.

6. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a expliqué que les activités de son organisation concernaient les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a mentionné spécialement le rôle de la FAO/CGPM pour la conservation et la gestion rationnelle des ressources marines vivantes, et la mise en oeuvre du programme MED POL. Il a fait allusion à la contribution du MEDRAP dans le développement de l'aquaculture dans la région et il a informé la réunion sur la proposition de projet conjoint FAO/PAP de "Définition des critères écologiques pour un développement rationnel et pour la protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée". Il a également informé la réunion de l'existence de bases de données à références bibliographiques et statistiques de la pêche, ainsi que des différentes publications de la FAO sur les questions de la pollution du milieu marin. Enfin, il a parlé du travail entrepris dans le domaine de la protection du sol, des ressources en eau, des sources d'énergie, de la conservation des forêts, des niveaux maxima permis de pesticides dans les produits alimentaires, et de leur utilisation efficace.

7. Le représentant de l'UNCHS (HABITAT) a communiqué la demande de la Grèce à son agence, d'organiser un séminaire international sur le sujet: Reconstruction de la ville de Kalamata, sinistrée par une catastrophe naturelle. Le Directeur exécutif de l'UNCHS a donné une réponse positive, mettant à disposition une somme de 25.000 dollars E.U. pour le séminaire en question, afin de pouvoir discuter et évaluer les études et les efforts conjugués pour atténuer le risque sismique dans les documents de planification et le programme de reconstruction. L'UNCHS, à travers le PAM ou le PAP/RAC tiendra au courant les pays méditerranéens en ce qui concerne les dates et les publications sur cette action importante, qui pourrait bien être considérée comme une démarche efficace lors de la phase préparatoire du "Programme d'atténuation du risque sismique dans la région de la Méditerranée", financé par l'UNCHS.

8. L'Organisation maritime internationale (OMI) avait envoyé un message au secrétariat regrettant de ne pouvoir se faire représenter à la réunion et offrant son appui à son esprit et à ses objectifs. Le message mentionnait deux exemples de coopération: le récent financement du SIDA (Agence de Développement International de la Suède) de l'"Evaluation du risque des catastrophes marines, y compris les substances nuisibles dans la mer Méditerranée", et les efforts du PAM et de la CEE visant à stimuler l'établissement d'installations de déballastage adéquates, en particulier lorsqu'ils impliquent une assistance financière pour l'établissement d'installations de déballastage flottantes.

9. Le représentant de la Banque européenne d'investissements (BEI) a déclaré que depuis le début des années soixante-dix, les considérations de protection de l'environnement avaient été introduites lors de la réalisation des objectifs de politique économique poursuivis par la Banque. Faire appel à la conscience de prêteurs potentiels et les convaincre de choisir pour leurs investissements la solution de la moindre pollution, voilà deux éléments clés de la manière dont la BEI a envisagé la protection de l'environnement. Les statistiques officielles des emprunts dévoilent une participation de près de 20 pour cent (1,5 milliard d'ECUs) couvrant toute une série de projets tels que la collecte des eaux usées et leur traitement, la gestion des déchets solides, le contrôle de l'érosion et des inondations, la protection des forêts, etc. La plupart de cet emprunt est destiné aux pays riverains de la Méditerranée. (Par exemple, la protection des grands golfes d'Italie, de Grèce, de France, de Chypre, de Malte). La pollution de l'environnement ne s'arrête pas aux frontières des régions ou des pays et la BEI finance des projets uniquement pour leur contribution à la politique de l'environnement, indépendamment de la situation et de tout autre but de politique économique.

10. Le représentant de la BEI a déclaré qu'en 1983, la banque avait été invitée à financer des projets individuels de systèmes d'égouts et de traitement des eaux industrielles usées dans trois régions du bassin du Pô: en Lombardie, dans le Piémont et dans l'Emilie-Romagne; il s'agissait d'un programme sur quinze ans divisé en plusieurs phases, d'un coût de 4 milliards d'ECUs. Lorsque ce sujet a été discuté avec les autorités, il s'est avéré que de toute évidence, même si toutes les démarches avaient été entreprises, il serait plus cohérent du point de vue de l'environnement et mieux coordonné

d'une perspective administrative et de contrôle. Une solution a été suggérée en collaboration avec le gouvernement de l'Italie et les régions concernées. Une unité de coordination a été constituée, et une base de données a été mise sur pied, contenant toute l'information nécessaire sur les sources et les types de la pollution. Un programme de surveillance a été mené, afin d'évaluer les effets des mesures adoptées, et de réajuster les objectifs, dans un souci de dynamique et d'interaction. Dans de tels cas, la BEI n'a pas tendance à interférer ni à marquer les étapes du projet; elle a cependant les mêmes objectifs que le promoteur de manière qu'ensemble ils arrivent à trouver la meilleure façon de réaliser ces objectifs. Une contribution similaire pourrait avoir lieu dans le cas de la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, que ce soit de la part de la BEI ou d'une autre institution internationale telle que la BM, la CEE et le PNUE, conjointement avec les pays concernés, dans le but de déterminer d'une manière efficace les objectifs à long terme. La Banque a accepté en plus de son engagement direct, de prendre part à la phase préparatoire et, s'il existe accord, à un exercice d'évaluation réelle, conjointement avec la BM et éventuellement d'autres institutions, ainsi qu'avec les pays concernés, des actions entreprises contre la pollution dans la mer Méditerranée. Le but de cet exercice consiste à évaluer l'action passée (obligations, mécanismes, faiblesses, possibilités d'amélioration) et à aider financièrement et par leur mise en oeuvre, d'autres mesures futures (coordination de l'effort financier, harmonisation par phases des efforts d'investissement, sources et types de financement).

ANNEXE IV

LES ACTIVITES LIEES AU PAM ET LEURS BESOINS EN MATIERE D'ASSISTANCE

1. Selon les recommandations de la réunion sur la coopération (Bruxelles, octobre 1984), les domaines suivants, agencés pour répondre à la structure du Plan d'action pour la Méditerranée, se prêtent à l'assistance bilatérale et multilatérale.
2. Il va de soi que la coopération ne peut être fournie qu'à la demande expresse d'un pays et que les voies et procédures existantes des pays ou organismes donateurs seront utilisés comme il convient.
3. Les renseignements relatifs à la coopération devraient être inclus dans le rapport annuel que les Parties contractantes sont tenues d'adresser au secrétariat en vertu de l'article 20 de la Convention.

Sujet 1 - Aspects juridiques de l'environnement côtier et marin

Experts:

chargés de conseiller sur l'élaboration de la législation et des règlements nationaux visant à l'application des accords internationaux.

Bourses:

destinées à former des fonctionnaires dans les domaines liés au droit de l'environnement.

Exemple:

Missions d'expert au Maroc lors de la rédaction du Livre Trois (Protection de l'environnement) du code maritime et de ses règlements correspondants.

Sujet 2 - Surveillance continue et recherche marine

Dans le cadre des accords nationaux de surveillance continue existants, et en consultation avec le coordonnateur national pour le MED POL:

Experts:

chargés de conseiller sur des techniques et aspects spécifiques de la surveillance continue (échantillonnage, travail de laboratoire).

Bourses:

destinées aux spécialistes en science de la mer en vue d'acquérir ou de perfectionner des capacités en matière de recherche et de surveillance continue, afin d'aider les pays à s'acquitter de leurs obligations de surveillance continue.

Equipements et fournitures de laboratoire.

Croisières scientifiques:

participation de chercheurs étrangers à des croisières océanographiques.

Navires et équipements de recherche marine.

Exemple:

L'assistance fournie dans le cadre des accords nationaux de surveillance continue aux laboratoires participants. Cette forme d'assistance est extrêmement restreinte et ne répond pas aux besoins réels d'un réseau en expansion de laboratoires nationaux et locaux chargés de la surveillance continue et de la recherche.

L'assistance pour l'achat d'un navire de recherche a été fournie à une Partie contractante par un Etat non méditerranéen. Les accords réglant la participation de chercheurs à des croisières scientifiques sont généralement conclus directement entre les laboratoires intéressés.

Sujet 3 - Pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Experts:

chargés de conseiller dans les cas de situation critique.

Bourses:

destinées à former des spécialistes à l'emploi du matériel approprié. Dans les cas de situation critique, du matériel et des fournitures doivent être mis à la disposition des pays en développement.

Moyens d'intervention navale et aérienne.

Exemple:

Des conseils sont fournis par le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures ou par son entremise.

L'intervention opérationnelle pour le sauvetage du navire peut être obtenue en faisant appel aux services coûteux de compagnies privées et non sur la base d'une entraide mutuelle entre pays comme le prévoit le Protocole relatif aux situations critiques.

Sujet 4 - Stations de déballastage

Equipements:

installations terrestres et flottantes de réception des résidus d'hydrocarbures et des eaux de ballast des navires. Des recommandations détaillées couvrant 56 ports de la Méditerranée ont été formulées par le PNUE en collaboration avec l'OMI et la CEE.

Exemple:

En 1986, l'Algérie a décidé de remettre en état et de rendre opérationnelles ses installations portuaires fixes de réception. La CEE appuie et cofinance des projets pilotes portant sur des installations flottantes de réception, conformément à une résolution adoptée par la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes à Gênes. Des projets pilotes pour Rijeka, en Yougoslavie, et Patras, en Grèce, ont déjà été approuvés.

Sujet 5 - Formation à la gestion de l'environnement

Bourses:

destinées à l'utilisation de l'Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), à l'aménagement du littoral, à l'utilisation des satellites et d'autres données de télédétection pour la gestion du littoral.

Exemple:

Des travaux substantiels portant sur une méthodologie simplifiée d'EIE ont été réalisés dans le cadre du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) en coopération avec le siège du PNUE.

Sujet 6 - Banques de données sur le milieu marin et les zones côtières

Données techniques, bibliographies et bibliothèques sur le milieu marin et littoral.

Bourses destinées à l'exploitation et à l'actualisation de ces données.

Exemple:

La réalisation d'un programme de coopération régionale en matière de télédétection a été approuvée par la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes.

Sujet 7 - Programmes d'information du public concernant la protection du milieu marin et des zones côtières

Echange de matériel télévisuel.

Coproduction de films sur le milieu marin et littoral.

Bourses de perfectionnement en matière de techniques de production.

Exemple:

La Semaine de l'environnement méditerranéen que les Parties contractantes ont convenu de tenir chaque année ainsi que l'Année européenne de l'environnement offrent l'occasion de pareils échanges.

Sujet 8 - Gestion des ressources en eau sur les îles et dans les zones côtières arides

Bourses.

Financement de travaux d'adduction d'eau pour desservir les îles.

Sujet 9 - Planification régionale des zones côtières

Bourses.

Coopération en matière de planification régionale des zones côtières, en tenant compte de tous les éléments du Plan d'action pour la Méditerranée.

Exemple:

Un aspect spécifique de l'aménagement du littoral a trait aux zones sismiques. Un projet régional, mis au point par le CAR/PAP en collaboration avec l'UNDRO, l'HABITAT et l'UNESCO, a été soumis au PNUD en vue de son financement.

Sujet 10- Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

A l'occasion de l'adoption de 100 centres d'intérêt historique pour la Méditerranée:

cofinancement et travaux de réhabilitation;
bourses et experts.

Exemple:

Les critères et la liste proposés sont en cours de préparation, à l'intention du secrétariat, par les soins du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et seront soumis pour approbation à la cinquième Réunion ordinaire des Parties contractantes.

Sujet 11- Collecte et évacuation des déchets liquides et solides des villes côtières

Bourses de perfectionnement en matière de gestion et d'entretien des stations d'épuration et de programmes de collecte des déchets solides. Cofinancement (subventions et prêts) de stations d'épuration des eaux usées et d'émissaires sous-marins.

Experts spécialisés en matière de collecte et élimination des déchets solides.

Exemple:

Un répertoire des stations d'épuration situées dans les villes du littoral méditerranéen, établi en 1985 par le Secrétariat intermunicipal pour la protection de la Méditerranée sis à Barcelone, est disponible.

Sujet 12- Projets d'aquaculture

Bourses.

Cofinancement de projets d'aquaculture.

Opérations menées en association et comportant des projets d'aquaculture.

Exemple:

Le projet d'aquaculture régional (MEDRAP), élaboré dans le cadre du Plan d'action, a été financé par le PNUD. L'Italie a généreusement contribué à son élément "formation".

Sujet 13- Protection des sols dans les zones côtières

Bourses.

Sujet 14- Incidences du tourisme dans les zones côtières

Bourses.

Sujet 15- Sources renouvelables d'énergie

Bourses.

Cofinancement de projets pilotes sur l'énergie solaire et éolienne.

Exemple:

Une proposition de projet régional, élaborée dans le cadre du Plan d'action en collaboration avec le PNUD, des experts nationaux méditerranéens et une société de consultants, est disponible.

Sujet 16- Protection de la faune et de la flore marines et des biotopes

Bourses.

Cofinancement des frais entraînés par les aires protégées récemment créées dans le milieu marin.

Exemple:

Le Centre d'activités régional pour les Aires spécialement protégées, sis à Tunis, élabore actuellement des critères et une liste des aires spécialement protégées potentielles en Méditerranée. La Déclaration de Gênes préconise, d'ici 1995, la création de cinquante aires protégées ainsi que des programmes consacrés au phoque moine et aux tortues de mer en Méditerranée.

Les sujets complémentaires qui suivent ont été inclus dans la Déclaration de Gênes adoptée en 1985:

Sujet 17- Amélioration de la sécurité de la navigation maritime

Bourses.

Equipements destinés à la création de centres de services au trafic maritime.

Exemple:

La CEE mène actuellement la phase pilote de cette action (COST 301) à laquelle les Parties contractantes ont exprimé leur soutien unanime dans une résolution adoptée à Gênes.

Sujet 18- Prévention de la désertification

Cofinancement de programmes.

Sujet 19- Réduction de la pollution industrielle

Transfert de technologie.

Cofinancement des mesures requises en application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.

Sujet 20- Réduction de la pollution atmosphérique

Transfert de technologie.

Cofinancement de mesures visant à la réduction atmosphérique dans les agglomérations côtières à forte densité démographique.

Sujet 21- Prévention et lutte contre les incendies de forêts

Sujet 22- Promotion de nouvelles techniques de communication et mise en place de réseaux d'institutions intéressées par la protection de l'environnement marin et côtiers pour un échange d'information et d'expérience entre les pays de la Méditerranée

Sujet 23- Evaluation de l'impact sur l'environnement

Sujet 24- Aménagement du territoire dans les zones sismiques

Sujet 25- Gestion des déchets toxiques

Collecte, traitement, transfert et rejet des déchets toxiques.